

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Directeur-général, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du *19 août 2021*, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain a déposé le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 314**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 781 199 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 781 199 \$  
POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN H.-BONDU ET DU CHEMIN DU LAC-À-  
FOIN.**

Le règlement numéro *314* est disponible pour consultation au bureau municipal, 5, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Pontmain, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-et-un.



Sylvain Langlais  
Directeur général/secrétaire-trésorier